

DEC191388DRH

Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75, 115 et 116,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. PETIT aux fonctions de Président du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 août 2004 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} :

Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2019 :

62 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,

72 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle,

64 emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.

CNRS

Direction des ressources humaines

Service du développement professionnel des ingénieurs et techniciens

T. 01 44 96 51 54

www.cnrs.fr

Article 2 :

A partir du **6 juin 2019**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://carrieres.cnrs.fr>.
La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 4 juillet 2019 à 12h00**.

Article 3 :

Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **28 octobre 2019**. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 MAI 2019**



Antoine PETIT